

Fiche de présentation « indicateurs coûts de production agricole et de marché » - Filière Viande Bovine



L'indicateur de prix de revient des bovins viande est élaboré par l'Institut de l'élevage (IDELE) pour le compte d'INTERBEV, dans le cadre des dispositions d'EGAlim. Il repose sur des données issues d'un échantillon des 118 exploitations bovins viande des Réseaux d'élevage INOSYS (naisseurs et naisseurs-engraisseurs charolais et limousins). Le calcul intègre l'ensemble des charges opérationnelles et de structure, les charges fixes étant actualisées via l'IPAMPA viande bovine, ainsi que des charges supplétives comprenant la rémunération de la main-d'œuvre non salariée (2 SMIC), du foncier et du capital (taux du Livret A). L'indicateur est calculé et publié semestriellement.

Prix de revient (PR)

= coût de production de l'atelier

– montant des aides et autres produits affectés à cet atelier

Commentaire sur la méthodologie : citation CNIEL

L'objectif de l'observatoire est de fournir des références concernant l'année N en septembre N+1, réactivité que ne permet pas aujourd'hui le RICA. La méthodologie a été validée en 2019 avec les familles du CNIEL et notifiée avec le tableau de bord des indicateurs à la Commission européenne qui a donné un avis favorable en décembre 2019.

Un nouvel indicateur de référence a été étudié par INTERBEV pour évaluer les surcoûts possibles dus à une alimentation non OGM : il s'agit du « surcoût Label Rouge gros bovins ». Cf hypothèses retenues en infra.

1/ Présentation de l'indicateur

Interprofession/filière	INTERBEV Filière bovins viande
Production agricole concernée	• Vache allaitante • Jeune Bovin • Broutard • Génisse de boucherie
Indicateur retenu	Indicateur de prix de revient
Modalités de mise en œuvre dans le cadre d'Egalim	Méthode de calcul validée par accord interprofessionnel, échantillon composé d'exploitations volontaires, sélectionnées pour représenter la diversité des systèmes d'élevages herbivores et pour leurs performances technico-économiques supérieures à la moyenne ; indicateur diffusé aux fédérations membres d'Interbev Bovins et à ses comités régionaux.
Fréquence de calcul et de publication	Semestrielle
Entité chargée de son élaboration (si ITA)	IDELE

Lien internet « primaire » de publication	idele.fr/detail-article/les-indicateurs-de-reference-cout-de-production-et-prix-de-revient-pour-les-gros-bovins-de-type-viande
---	--

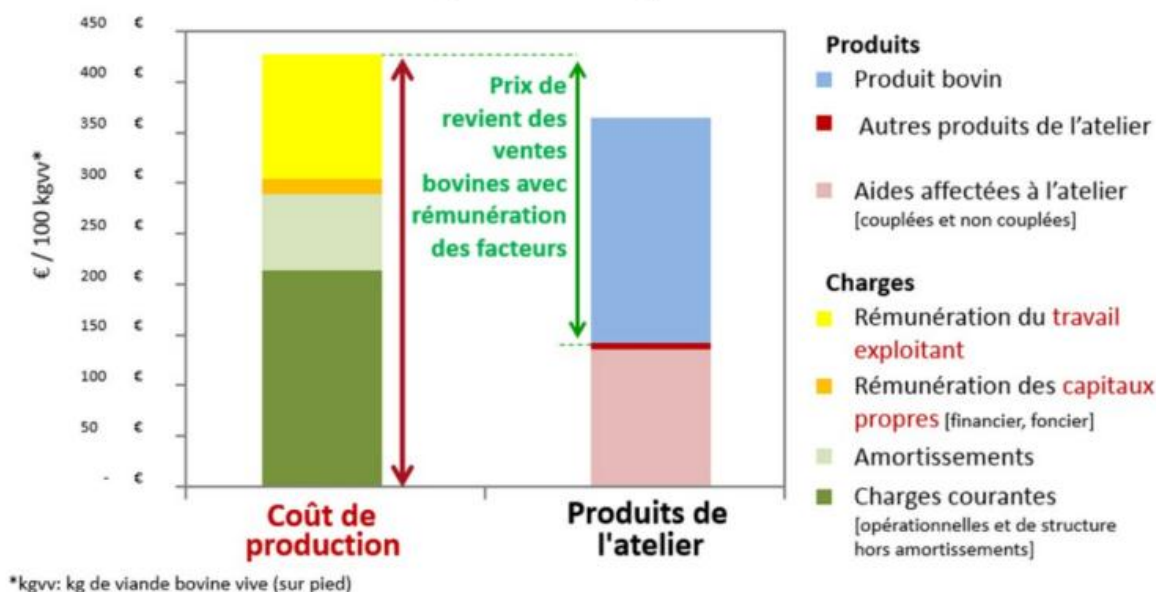
2/ Source des données

Exploitation ou atelier	Exploitation
Cas-type ou cas concret	Cas concret
Taille échantillon (absolue ou relative à la production)	118 fermes en bovins viande des Réseaux d'élevage INOSYS, naisseurs et naisseurs-engraisseurs de bovins (85 charolaises et 33 Limousines), issues des Réseaux INOSYS sur la période de référence 2014-2016.
Périmètre géographique couvert	France métropolitaine sauf montagnes de l'Est zone AOP.

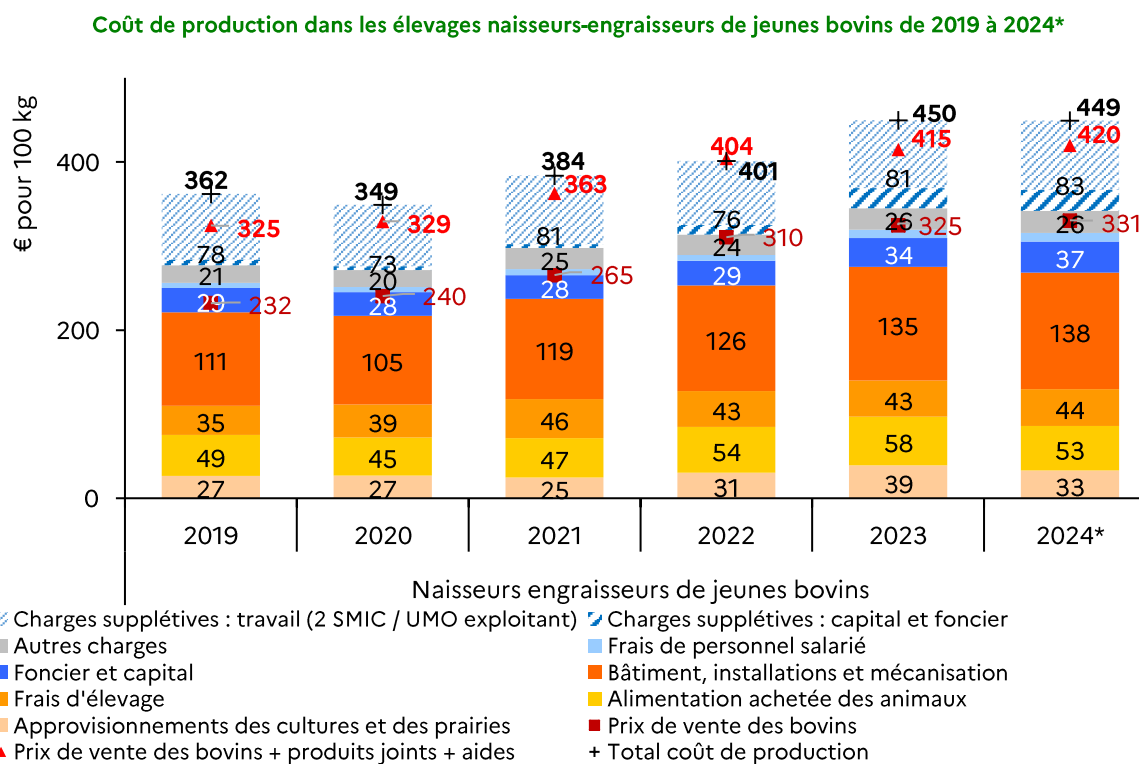
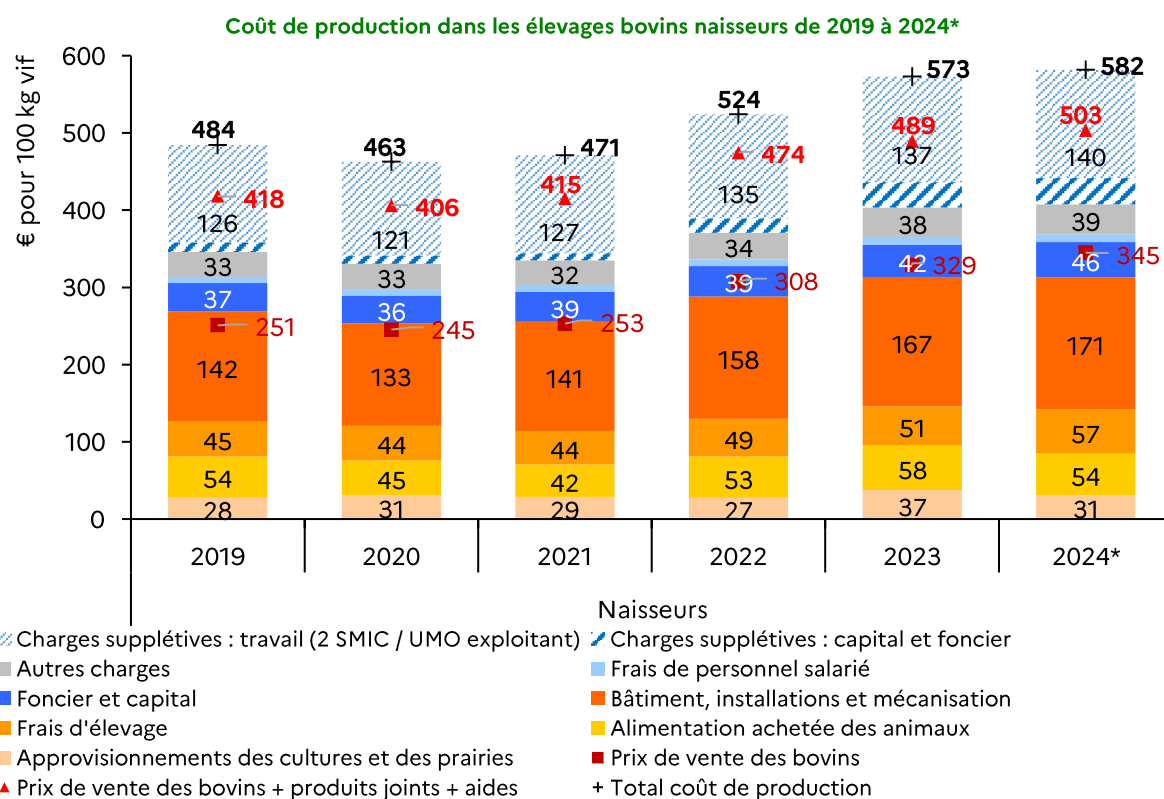
3/ Méthode de calcul

Modalités de répartition des charges fixes de l'exploitation	Les charges fixes indicées à travers l'IPAMPA viande bovine (mensuellement) , voir : Note methodologique indicateurs BV AB.pdf
Modalités de répartition des charges supplétives (rémunération de la main d'œuvre non salariée, du foncier et du capital) de l'exploitation	Mise à jour des charges supplétives selon la valeur du SMIC (à chaque revalorisation) et la valeur du fermage (annuelle)
Niveau de rémunération retenu pour la main d'œuvre non salariée	2 SMIC
Niveau de rémunération retenu pour le capital	Livret A

Coût de production et prix de revient



4/ Graphiques de coût de production publiés dans le rapport de l'OFPM



5/ Autres travaux de coûts de production

L'indicateur de référence « surcoût Label Rouge gros bovins » identifie les surcoûts dus à l'usage d'aliments non-OGM. ¹	Hypothèse initiale 2020 : 80 €/tonne en moyenne 1er semestre 2021 : 160 €/tonne en moyenne 2nd semestre 2021 : 275 €/tonne en moyenne 1er semestre 2022 : 261 €/tonne en moyenne 2nd semestre 2022 : 194 €/tonne en moyenne 1er semestre 2023 : 80 €/tonne en moyenne 2nd semestre 2023 : 53 €/tonne en moyenne 1er semestre 2024 : 153 €/tonne en moyenne 2nd semestre 2024 : 185 €/tonne en moyenne 1er semestre 2025 : 139 €/tonne en moyenne²
---	--

¹ Il se base sur une étude conduite par le CEREOPA, basée sur la prime soja non-OGM (écart entre prix tourteau soja standard et sans OGM à Sète)

² idele.fr/detail-article/les-indicateurs-de-reference-cout-de-production-et-prix-de-revient-pour-les-gros-bovins-de-type-viande